

Respect des soins

Le respect de l'intimité dans les soins est un droit essentiel pour tout résidant, aussi les familles et visiteurs sont priés de bien vouloir quitter la chambre dès lors qu'un soin doit être réalisé (quel que soit le soin...) et que les professionnels en formulent la demande.

Respect mutuel

La présence de la famille et des amis est une condition fondamentale de la qualité de vie des résidants.

Pour cela, l'information et la communication entre la famille et les équipes soignantes (dans le respect de la volonté du résidant) doivent s'instaurer dans un véritable **climat de confiance mutuelle**.

En outre, la vie en collectivité et le respect des droits et des libertés de chacun impliquent de l'ensemble des parties prenantes (soignants, familles, visiteurs et résidants) de la civilité et une attitude agréable et courtoise.

Sécurité

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendie et pour la sécurité de tous, il est interdit d'apporter des appareils électriques dans l'enceinte de l'établissement.

Pour toute demande particulière ou complément d'information :

Le cadre de santé du service se tient à votre disposition

FAMILLES / VISITEURS



Le point sur ...

Les règles de vie
en EHPAD



Extrait du règlement de fonctionnement du
Centre Hospitalier Georges Claudinon

Rue Paul Langevin – BP. 59
42501 LE CHAMBON FEUGEROLLES
www.ch-claudinon.fr

Respect des horaires de visites

Les visiteurs sont les bienvenus de 12 heures à 20h30. En dehors de ces horaires, il est nécessaire de demander l'autorisation au cadre de santé pour éviter toute perturbation de l'organisation du service.

Il est rappelé que les visiteurs ne doivent pas se garer sur le parking intérieur avant 16h30.

En outre, les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni gêner le travail des professionnels.

Respect de la gestion des collations

Des collations sont servies par les équipes aides-soignantes aux résidents à partir de 10h30 et 15h30. Ces horaires doivent être respectés.

Il est rappelé que **ces collations sont uniquement réservées aux résidents** et en aucun cas à leur famille ou aux visiteurs.

Respect de l'organisation des repas

La constitution et la distribution des plateaux repas est assurée par l'équipe aide-soignante, et tient compte des différents régimes alimentaires. Par conséquent, les familles ne doivent en aucun cas se servir elles-mêmes sur les échelles.

De plus, l'accompagnement à la prise du repas par les soignants représente un véritable support de soins aussi il est demandé aux familles d'attendre la fin du repas dans la chambre ou dans les salons.

En outre, il est rappelé que les visiteurs peuvent commander des repas accompagnants pendant le temps de midi et que ceux-ci sont servis **exclusivement en salle de restaurant visiteurs (Réservation au bureau des entrées 7 à 15 jours à l'avance).**

L'EHPAD du Centre Hospitalier Georges Claudinon accueille des résidents fortement dépendants.

Dans le but de faciliter leur accompagnement et leur prise en charge soignante mais également afin de garantir leur sécurité, il est rappelé aux familles et visiteurs qu'il est indispensable de respecter des règles de vie collective élémentaires :

Respect des horaires de visites

Respect de la gestion des collations

Respect de l'organisation des repas

Respect des soins

Respect mutuel

Sécurité